



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activite

Question écrite n° 5044

### Texte de la question

M. Francois Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation du secteur de l'horlogerie. Depuis la tristement celebre faillite de la societe Lip en mai 1973, l'industrie horlogere francaise n'a cesse de perdre des emplois. Ses effectifs sont passes de 14 467 personnes salaries en 1979 a 7 164 salaries au 31 decembre 1992, soit, en treize ans, une perte de plus de la moitie des emplois. Les entreprises fondent litteralement : leur nombre diminue de 203 entreprises en 1979 a 144 en 1992. Des sous-secteurs disparaissent : l'industrie du reveil et de la pendule francaise a ete balayee. Cependant, les quantites importees n'ont cesse de croitre : en 1979, la France a acquis 12,3 millions de montres et 33,4 millions de montres ont ete importees en 1993, au prix moyen de 57 francs. Malgre ce deferlement des importations et le caractere imparable des delocalisations dans les pays a faible cout de main d'oeuvre, les quelques entreprises francaises restantes se maintiennent, soit en se situant sur des « niches » commerciales tres specialisees, soit en developpant leurs activites dans le cadre d'accords avec les partenaires etrangers. Par consequent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il envisage afin que l'industrie horlogere francaise puisse assurer sa perennite dans un contexte de concurrence internationale severe.

### Texte de la réponse

L'industrie horlogere francaise comprend 110 entreprises employant 8 400 personnes et realisant un chiffre d'affaires de pres de 5 milliards de francs dont 43 p. 100 a l'exportation. Elle est surtout presente dans le departement du Doubs ou 60 p. 100 de ses emplois sont situes. Apres les annees difficiles, consecutives au changement de technologie avec l'arrivee du quartz, et qui ont ete marquees par un important mouvement de restructurations et de regroupements, l'horlogerie francaise a repris une importance certaine et reaffirme sa presence et son dynamisme sur les marches internationaux, en particulier dans le domaine des composants (mouvements, boites, bracelets). Elle reste cependant fragile en raison de la concurrence de la Suisse, sur les produits haut de gamme, et des pays asiatiques, comme le Japon, pour les mouvements, ou des pays a bas salaires, tels que la Chine et Hong-kong, sur les articles bas et moyen de gamme. Le ralentissement de la conjoncture a aggrave les effets de la concurrence exterieure et l'industrie francaise a ete fortement perturbee en 1991 et 1992, annees au cours desquelles elle a perdu pres de 10 p. 100 de ses emplois. Les mesures prises pour aider ce secteur a affronter ses difficultes sont de deux ordres. Elles concernent d'abord le financement des moyens collectifs dont s'est dotee la profession horlogere. Ce financement est assure grace a une taxe parafiscale, dont le produit alimente les deux organismes servant de base aux actions communes des entreprises du secteur. Le centre technique de l'industrie horlogere exerce son activite dans le domaine de la recherche et a progressivement etendu son champ d'activite a l'ensemble des microtechniques. Le comite professionnel de developpement de l'horlogerie a une vocation essentiellement economique. Il soutient l'ensemble du secteur dans ses efforts de promotion, d'exportation et d'information. La taxe dont le taux est actuellement de 0,70 p. 100 a ete instituee jusqu'a la fin de 1995. Les mesures portent ensuite sur l'environnement reglementaire, communautaire et international, dans lequel evolue la profession horlogere. Il est veille a ce que les regles regissant les relations commerciales de la France avec les autres pays soient

clairement établies et respectées ; trois sujets font l'objet d'une attention particulière : celui des fausses indications d'origine apposées sur certains articles en provenance d'Asie du Sud-Est, Hong-kong notamment, et dont l'effet recherché est d'induire en erreur l'acheteur sur la provenance réelle des produits. Le ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur a demandé au ministère du budget (direction générale des douanes et des droits indirects) de surveiller les importations de montres en provenance de ces pays, et d'alerter les services douaniers des autres États membres ainsi que la Commission des communautés. Par ailleurs, la commission mixte de l'accord horloger CEE/Suisse qui réunit des représentants de la CEE, de la Suisse et des industriels des deux pays, a, au mois de juillet dernier, adopté une résolution condamnant fermement ces pratiques et invitant les États concernés à intervenir de façon bilatérale ou dans le cadre du GATT auprès des autorités des pays où sont fabriqués des produits portant de fausses indications d'origine. Le ministère de l'industrie qui suit les travaux de la commission mixte s'emploiera à ce que cette résolution soit suivie d'effet pour les pays concernés. 1/ Celui des pratiques commerciales de certains États. Une attitude de vigilance active a été adoptée devant l'offensive menée par certains producteurs, dont plusieurs États asiatiques dans la fabrication et la commercialisation de mouvements de montres, en s'assurant du respect par ces pays des règles de concurrence loyale. Une action en dumping a été lancée contre les fabricants de mouvements de Malaisie et de Thaïlande. Cette action a été jugée recevable par la Commission des communautés et l'examen de la plainte se poursuit. 2/ Celui des négociations du GATT portant sur la réduction des droits de douane. Il y est veillé à ce que les discussions relatives aux produits de l'horlogerie sauvegardent au maximum les intérêts des fabricants français. Mais il est bien certain que c'est la volonté ferme de l'industrie de soutenir la concurrence qui est le facteur principal et déterminant de l'avenir de notre industrie horlogère. Les pouvoirs publics français sont résolus à accompagner les efforts d'une profession qui, de tout temps, a donné l'exemple de son adaptabilité et de son dynamisme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sauvadet François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5044

**Rubrique :** Bijouterie et horlogerie

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 août 1993, page 2518

**Réponse publiée le :** 25 octobre 1993, page 3694